



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

ALBIENY  
CHAMBRAGNE  
CHASSELEY  
COLLONGES  
COURTON  
CURIS  
LIMONEST

LISSEU  
POLLYMIEUX  
QUINCEUX  
ST-CYR  
ST-DIDIER  
ST-GERMAIN  
ST-ROMAIN

GRANDLYON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
20/09/2022

- **Nombre de délégués en exercice** : 33  
- **Nombre d'élus présents** : 20  
- **Nombre de votants** : 30

**Date de la convocation** 13/09/2022

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
25/09/2022

Affichage du compte-rendu :  
le 27/09/2022

**Présents ayant participé au vote** : Cyrille BOUVAT -- Corinne CARDONA - Jérémy CAMUS – Pascal DAVID-- Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME –Cyrille FIARD - Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET –Laure JOLY - Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR – Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (20)

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) – Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémy Camus) – Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) -Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Eric MADIGOU (pouvoir donné à Valérie KATZMAN) Thomas TEILLON (pouvoir donné à Guillaume MALOT) – Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (8)

**Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Yves CHIPIER (représenté par Laure JOLY)  
Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (2)

**Absents non représentés** : Pierre ATHANAZE - Pascale BAY - Franck DECRENISSE- Jacques PARIOST- Sophie ROLLAND-MORITZ (5)

**Suppléants présents sans voix délibérative :**

**Secrétaire de Séance élu** : Elisabeth DE FREITAS

Le **mardi 20 septembre 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle du conseil municipal de Saint Didier au Monts d'Or, convoqués par courriel du 13/09/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

### Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 17 mai 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

## 1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 14 mars 2022

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 17 mai 2022.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 17 mai 2022.

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Elisabeth DE FREITAS, membre du conseil syndical, est désignée secrétaire de séance.

## 3. Vote des Délibérations

| Numéro     | Rapporteur           | Thème                            | Objet   |
|------------|----------------------|----------------------------------|---|
| 2022-05-22 | Elisabeth DE FREITAS | Gouvernance / Affaires Générales | Convention aux associations partenaires /Convention Pie Verte   |
| 2022-05-23 | Elisabeth DE FREITAS | Gouvernance / Affaires Générales | Convention aux associations partenaires /Convention Roch'Nature |
| 2022-05-24 | Jérémy CAMUS         | Finances                         | Convention avec le CdG69 – mission d'Audit budgétaire           |

### GOVERNANCE / AFFAIRES GENERALES

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-09-22

#### CONVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES /CONVENTION PIE VERTE

**RAPPORTEUR : ELISABETH DE FREITAS- VICE – PRESIDENTE EN CHARGE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or dans le cadre de ses missions de mise en valeur et préservation du territoire Plaines Monts d'Or souhaite soutenir les associations locales qui contribuent au projet de territoire depuis de nombreuses années et possèdent une véritable connaissance, un savoir-faire et une vocation de transmission de cet espace naturel et agricole. Ces associations méritent d'être connues et reconnues.

L'association la PIE VERTE, pour sa part, développe des actions qui contribuent à la préservation et valorisation de l'espace naturel et agricole sur le territoire Plaines Monts d'Or. Son objectif de promotion et découverte du territoire, ses missions auprès des publics et ses actions de veilles font d'elle un acteur incontournable et nécessaire pour le maintien de sa qualité et sa valorisation.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention annuelle entre l'association PIE VERTE et le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or afin de poursuivre les objectifs suivants :

L'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'ensemble des actions détaillées dans la convention ci-jointe et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or s'engage à soutenir financièrement l'association dont le projet porte un intérêt général avéré et rentre dans les actions que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or souhaite développer et conforter sur le territoire. Il est

donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 956 € à l'association PIE VERTE dans le cadre de cette convention.

- M Pascal David demande le montant de la subvention concernée par cette future convention :
- Mme Béatrice Delorme indique que le montant sera de 2956 €, conformément aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec l'association PIE VERTE pour une durée d'un an.

-**VALIDE** le montant de la subvention attribuée d'un montant de 2 956 € et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR.

---

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-09-23

### **CONVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES /CONVENTION ROCH' NATURE**

**RAPPORTEUR : ELISABETH DE FREITAS- VICE – PRESIDENTE EN CHARGE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or dans le cadre de ses missions de mise en valeur et préservation du territoire Plaines Monts d'Or souhaite soutenir les associations locales qui contribuent au projet de territoire depuis de nombreuses années et possèdent une véritable connaissance, un savoir-faire et une vocation de transmission de cet espace naturel et agricole. Ces associations méritent d'être connues et reconnues.

L'association ROCH'NATURE, pour sa part, développe des actions qui contribuent à la préservation et valorisation de l'espace naturel et agricole du territoire Plaines Monts d'Or, et plus particulièrement le Vallon de Rochecardon. Son objectif de promotion et découverte du territoire, ses missions auprès des publics et ses actions de veilles font d'elle un acteur incontournable et nécessaire pour le maintien de sa qualité et sa valorisation.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention annuelle entre l'association ROCH'NATURE et le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or afin de poursuivre les objectifs suivants :

L'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'ensemble des actions détaillées dans la convention ci-jointe et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or s'engage à soutenir financièrement l'association dont le projet porte un intérêt général avéré et rentre dans les actions que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or souhaite développer et conforter sur le territoire. Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 953 € à l'association ROCH'NATURE dans le cadre de cette convention.

- M Pascal David demande le montant de la subvention concernée par cette future convention :
- Mme Béatrice Delorme indique que le montant sera de 953 €, conformément aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec l'association ROCH'NATURE valable pour une durée d'un an.

-**VALIDE** le montant de la subvention attribuée d'un montant de 953 € et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR.

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2022-05-24**  
**CONVENTION AVEC LE CdG69 – MISSION D'AUDIT BUDGETAIRE**  
**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS – VICE-PRESIDENTE AUX FINANCES**

Depuis plusieurs années, la méthodologie de l'analyse financière et la prospective deviennent des enjeux majeurs pour le secteur public.

En effet, les collectivités locales doivent pouvoir analyser leur situation fiscale et établir des diagnostics financiers, pour mesurer leur potentiel et construire des scénarios prospectifs.

Les collectivités locales réfléchissent généralement en perspective annuelle : tous les ans, elles font des points et prennent des décisions en fonction de différents rapports.

Aujourd'hui il apparaît indispensable de construire des programmes d'investissement sur le long terme via une prospective financière.

Afin de mettre en exergue les capacités d'investissement de la structure, il est proposé que le SMPMO conventionne avec le Centre de Gestion 69 qui propose une mission de conseil en finances afin de réaliser notamment :

- Une rétrospective financière sur les 5 dernières années,
- Une prospective financière sur 5 prochaines années.

Cet audit financier représente un total de 60 heures de mise à disposition, pour un coût de 69€ de l'heure, déplacements compris, soit un coût global de mission estimé à 4 140 €.

- M .Pierre Gouverneyre pense que le syndicat prend la maladie des grosses collectivités de faire des audits. Faire une analyse financière n'est pas très compliquée.
- Mme Béatrice Delorme rappelle que cette demande s'inscrit dans un contexte de changements structurels qui ont eu lieu ces dernières années au niveau du syndicat ainsi que de gros investissements.
- M. Pierre Gouverneyre répond que ce n'est pas le montant mais le principe même de cet audit qu'il questionne. Il rappelle que le syndicat a toujours souhaité avoir une volonté financière dynamique. Le but du SMPMO est de faciliter l'installation d'exploitations et de maintenir une agriculture locale Si le SMPMO ne fait plus d'interventions, il perd son levier d'action.
- Mme Béatrice Delorme réaffirme la volonté d'action agricole, elle précise que l'audit ne va pas guider, il va établir différents scénarii. Il y a un besoin de débats autour de la table pour connaître l'avenir et le devenir du SMPMO. La vocation première du SMPMO est :
  - Le dimensionnement de l'accompagnement agricole,
  - La cartographie du territoire

La volonté du SMPMO est bien de préserver le territoire

- M. Cyrille Fiard explique qu'un travail important est en cours avec la Safer. La mission du SMPMO est bien d'acquérir des terrains qui soient stratégiques sur le territoire Plaines - Monts d'Or.
- M. Bertrand Madamour demande une approche par projet. Notamment pour la ferme des seignes par exemple. Il y a nécessité d'une approche comptable structurée, prospective.
- Mme Béatrice Delorme répond que le projet de la ferme pourra permettre cette approche et que les derniers DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ont été articulés selon les 4 axes définis dans le projet AgriParc.  
Il faut arriver à construire un prévisionnel sur 5 à 10 ans.
- M. Pierre Gouverneyre demande de ne pas oublier que l'agriculture permet aussi le maintien des milieux ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour la mise en place d'une mission de conseil en finances.

-**VALIDE** la proposition financière du Centre de Gestion pour un total de 60 heures d'intervention à 69 € de l'heure soit un coût global de 4 140 €. Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 7 ABSTENTION et 23 voix POUR.

## 4. Informations complémentaires

### FETE DE L'AGRICULTURE

**RAPPORTEUR : VERONIQUE GAZAN – VICE-PRESIDENTE COMMUNICATION**

Le Samedi 1<sup>er</sup> Octobre - la 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or co-organisée avec l'institut Sandar se déroulera 392 Chemin de la Sablière à Limonest.

Cette année, le SMPMO est soutenu financièrement par la Métropole de Lyon (cf. dossier PENAP présenté au CS du 17mai). Cette aide contribue à assurer une logistique importante et de qualité nécessaire pour cette manifestation.

D'autres financeurs : la SAFER, le Crédit Mutuel, la Caisse Locale du Crédit Agricole, La Région Rhône Alpes Auvergne viennent compléter le budget propre du SMPMO.

Nous vous avons sollicité par mail pour vous inviter à participer activement à cet évènement (en remplissant un formulaire) et venir sur un temps de cette journée pour tenir le stand en présence d'autres élus, des agents. Le SMPMO vous convie aux apéritifs du temps de midi et verre de l'amitié en fin de Fête.

***N'oubliez pas de remplir ce formulaire.***

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeS7HPFFNNzXWsD0\\_o-2RHx-0YVXQxdg9AhVivbBuVEzZJ1dw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeS7HPFFNNzXWsD0_o-2RHx-0YVXQxdg9AhVivbBuVEzZJ1dw/viewform?usp=sf_link)

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS SUR CETTE DERNIERE LIGNE DROITE :

Nous comptons sur vous pour vérifier que votre commune a publié sur son site internet, sur ses panneaux lumineux ou tout autres moyens de communication.

Et bien entendu n'hésitez pas à publier sur vos propres réseaux.

Plus de 50 exposants sur la Fête et une diversité d'animations pour un public familial contribueront à proposer une fête de l'Agriculture sur le thème de la cuisine et de l'alimentation

Dès l'ouverture de la Fête, un atelier cuisine sera mené par le chef étoilé Christian Têtedoie – parrain de la Fête pour la 3<sup>ème</sup> fois.

## **SORTIE EN NOVEMBRE AVEC LE GIC ET LA FEDERATION DE CHASSE (DATE A FIXER)**

**RAPPEUR : GUILLAUME MALOT VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE DE LA COMMUNICATION DE LA BIODIVERSITE ET DES PARTENARIATS**

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) et le GIC sont en conventionnement depuis 2016 avec le SMPMO. Les actions menées permettent l'entretien de parcelles : soient par cultures soit par broyages. Ces travaux permettent de garantir l'ouverture des parcelles et lutte contre l'enfrichement des milieux. Ce travail conjoint permet de répondre à des objectifs du SMPMO.

Cette convention doit être renouvelée en cette fin d'année et fera l'objet d'une présentation et d'une délibération d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, nos équipes travaillent actuellement avec la FDCRML pour proposer une visite du territoire (déjà menée en 2019), elle permettrait de faire en fin de soirée une visite du territoire (en bus) à la « recherche » de la faune locale, sur le principe des comptages – au-delà de cette approche ce sera l'occasion de vous présenter des projets portés par le SMPMO. A ce jour, la FDCRML est en attente de l'accord de la DDT pour cette organisation, nous vous donnerons des informations le plus rapidement possible sur la date de cette visite.

- Après échanges globaux et consultation de tous, la sortie en novembre avec le GIC et la fédération de chasse pourrait être le 6 décembre 2022.

## **POINT SUR L'ACTIVITE DU SMPMO**

**RAPPEUR : BEATRICE DELORME – -PRESIDENTE**

### **TOURNEE CORBEILLES**

Depuis ce début d'année un suivi quantitatif de la quantité de déchets collectés lors de la tournée corbeille est réalisé.

| <b>RECAPITULATIF 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2022</b> |        |
|--|--------|
| nombre d'heure total                               | 162H   |
| volume total                                       | 39720L |

| <b>RECAPITULATIF 2<sup>eme</sup> TRIMESTRE 2022</b> |        |
|---|--------|
| nombre d'heure total                                | 239,5H |
| volume total  | 65000L |

La base désormais établie va permettre un suivi.

- Mme Béatrice Delorme pose la question de sites pilotes pour tester une initiative de type « zéro déchets » (par exemple au niveau du parking des pins). La configuration des petits parkings avec une communication accessible y serait favorable. Elle souligne me coût considérable. En effet, la tournée corbeille représente en plus du coût RH et un coût en terme de kilomètres, d'usure du camion et de traitement des bennes des déchets récoltés.
- Cyrille Bouvard ajoute que globalement sur les sentiers, on remarque que les gens sont assez sensibles à l'environnement, alors que sur les grands sites (par exemple au Mont Thou), le grand public qui fréquente ces lieux est moins attentif.

## LUTTE CONTRE LE RISQUE INCENDIE



10 affiches posées début juillet,  
sur les 6 sites suivants :

- Mont Thou,
- Parking des Pins,
- Giverdy,
- Croix Rampau,
- George d'Enfer,
- Sentier Rochecardon.



## UNE NOUVELLE TABLE DE LECTURE POSEE :

Le sentier PDMIPR, qui traverse le parc du château de Curis au Mont d'Or, offre une vue sur « la prairie de la Plaine », bordée par le ruisseau du Thou.

Ce dernier était il y a encore peu canalisé et enterré – il a fait l'objet d'important travaux au cours des dernières années.

Le SMPMO a installé sur le promontoire une table de lecture informative concernant les travaux réalisés sur le ruisseau du Thou.

Le SMPMO a accompagné la Métropole de Lyon dans la conception du panneau permettant d'informer sur la remise à l'air libre du ruisseau du Thou. Cette réalisation a été suivie par tous les partenaires ayant participé aux travaux : Métropole de Lyon, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Fédération de Pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon, Commune de Curis au Mont d'Or.

L'équipe technique a pu poser ce panneau en début d'été pour permettre aux promeneurs de découvrir plus en détail les lieux et l'objet de ce travail partenarial visant plus de biodiversité tout en assurant un équilibre et un écoulement nécessaire.





Le prochain conseil syndical pourrait être le 13 décembre

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 26/09/2022*

Béatrice DELORME, Présidente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La Présidente,  
Béatrice DELORME

